

MÉMO 13

Les enjeux de la santé et sécurité au travail



1. Les enjeux de la santé et de la sécurité au travail pour les salariés

- Les **enjeux humains** sont de :
 - préserver son intégrité physique et mentale ;
 - éviter les éventuels handicaps et la souffrance.
- Les **enjeux socio-économiques** sont de :
 - conserver son emploi ;
 - conserver l'intégralité de son salaire.

2. Les obligations et droits de l'employeur et du salarié en matière de santé et sécurité au travail

| | Employeur | Salarié |
|-------------|--|---|
| Obligations | <ul style="list-style-type: none"> – Informer les salariés sur les risques et les mesures de prévention. – Former à la sécurité les salariés. – Mettre en œuvre des actions de prévention adaptées. – Désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et prévention des risques professionnels (PPRP). – Évaluer les risques et consigner les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). – Organiser ou adhérer à un service de santé au travail. | <ul style="list-style-type: none"> – Prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que celles de ses collègues. – Respecter les consignes de sécurité. – Signaler immédiatement un danger grave et imminent à son employeur ou son représentant : droit d'alerte. |
| Droits | <ul style="list-style-type: none"> – Sanctionner les salariés ne respectant pas les consignes de sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> – Quitter son poste de travail en cas de danger grave et imminent : droit de retrait. |

3. Les dispositions réglementaires spécifiques aux jeunes et aux nouveaux embauchés

- Tous les nouveaux embauchés bénéficient d'une **formation** pratique et appropriée à la sécurité.
- Les **salariés en CDD**, les **salariés temporaires** et les **stagiaires affectés à des postes de travail présentant des risques** particuliers pour leur santé ou leur sécurité bénéficient d'une formation renforcée à la sécurité, d'un accueil et d'une information.